

COMMUNE TROISVILLES  
 COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 août 2015 – 20 heures  
 Membres du Conseil Municipal

NOM	PRENOM	PRESENTS	PROCURATION
DOSIERE	JEAN-MARC	X	
BLARY	GUISLAINE	X	
BRICOUT	JEAN-CLAUDE	X	
QUENNESON	JEAN-MICHEL	X	
DYPRE	FRANCK	X	
WALLEZ	ODILE	X	e
CATHIER	CHRISTOPHE	X	
TIMOLEON	PATRICE		
SUXDORF	RICHARD		WALLEZ Odile
DEBINCHE	GILLES		
BURLION	VALERY		
ROELS	PASCAL	X	DOSIERE Jean-Marc
BRICOUT	NADINE	X	
LEMOINE	BERNARD		CATHIER Christophe
PRUVOST-KUREZOBA	NATHALIE	X	

**DEROULEMENT DE LA SEANCE**

**Compte rendu de la réunion du 19.06.2015 approuvé à l'unanimité.**

Ajout d'un sujet à l'ordre du jour : Marché d'effacement des travaux de la rue d'Inchy

**1. Modification des statuts de la communauté de communes du Caudrésis et du Catésis**

Le maire expose à l'assemblée :

- par délibération N°2015/142 du 17 juillet 2015, le conseil communautaire a approuvé une modification de l'article 1<sup>er</sup> de ses statuts relatifs aux compétences comme suit :

**I - Compétences obligatoires -1.1 Aménagement de l'espace**

La compétence est complétée par

- « L'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L3421-2 du même code »

**II-Compétences optionnelles – 2.3 politique du logement et du cadre de vie (compétence modifiée)**

❖ En matière de logement :

- ✓ Programme local de l'habitat
- ✓ Politique de logement d'intérêt communautaire
- ✓ Est reconnu d'intérêt communautaire l'élaboration d'un programme d'intérêt général en faveur du logement
- ✓ Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- ✓ Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- ✓ Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- ✓ Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ; sont d'intérêt communautaire : le recensement et la politique de lutte contre l'habitat insalubre

❖ En matière de cadre de vie

- ✓ Travaux et/ou acquisitions visant à mettre en valeur les éléments remarquables du patrimoine, visant à renforcer l'attractivité du territoire et expressément reconnus comme tels par l'assemblée délibérante ; est reconnue d'intérêt communautaire la brasserie historique du Cateau-Cambrésis
- ✓ Actions concourant à la mise en valeur et à l'embellissement des communes membres : sont d'intérêt communautaire la création et la gestion des massifs fleuris autour des mairies et églises des communes
- ✓ Création et gestion d'une brigade du patrimoine fonctionnant sous le régime des ateliers chantiers d'insertion ou tout autre dispositif
- ✓ Adhésion au CAUE

❖ En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- ✓ Lutte contre la pollution de l'air

- ✓ Lutte contre les nuisances sonores
- ✓ Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- ✓ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ou partie de cette compétence dans les conditions fixées par l'article L.2224-13

### **III- Compétences facultatives – 3.6 (nouvelle compétence) politique de la ville**

- ❖ Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Monsieur le maire indique que cette modification, si elle est définitivement approuvée, permettra :

- à la communauté de communes du Caudrésis et de Catésis de lancer son processus de transformation en communauté d'agglomération, d'une part,
- d'éviter la perte dès 2016 du bénéfice de la bonification de sa dotation d'intercommunalité, d'autre part.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'approuver cette modification statutaire.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification statutaire.**

#### **2. Renouvellement d'un CUI-CAE**

☞ **Le Maire propose à l'assemblée :**

Le renouvellement d'un CUI à temps non complet pour exercer dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : Agent polyvalent : Nettoyage des bâtiments communaux

Durée du contrat : 9 mois -Durée hebdomadaire de travail : 20 heures - Rémunération : SMIC

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

☞ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

#### **3. Limitation de vitesse à 30 km/h rue du Général de Gaulle**

Le conseil municipal, par 12 voix « CONTRE » décide de ne pas limiter la vitesse à 30 km/h rue du Général de Gaulle.

#### **4. Marché d'Effacement des réseaux de la rue d'Inchy**

Le maire informe le conseil municipal que l'ouverture des offres concernant le marché de travaux d'effacement des réseaux de la rue d'Inchy a eu lieu le jeudi 27 août 2015 à 17 h.

Le montant de l'offre remise par l'Entreprise DESCAMPS TP s'élève à 127 532.90 € HT pour la tranche ferme et à 154 007.40 € HT pour la tranche ferme + conditionnelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le marché pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle, et toutes les pièces s'y rapportant.

#### **5. Prix de vente du stère de bois tendre**

Le conseil municipal décide de fixer à 35 € le prix du stère de bois tendre, coupé par les employés communaux.

Le règlement sera fait par chèque.

#### **6. Aménagement des bornes bleues par la commune.**

Fin de séance 21 h 30